



MULHOUSE ALSACE
AGGLOMÉRATION

PÔLE ÉCONOMIE, MOBILITÉS ET URBANISME
Direction Urbanisme, Aménagement et Habitat
Gestion des Sites d'Activités

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-200066009-20251201-2962B-2025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/12/2025

Publication : 09/12/2025

CERTIFIÉ CONFORME Acte exécutoire le 9 décembre 2025
Le Président



**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION**

Sous la présidence de Fabian JORDAN
Président

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DÉLIBÉRATION DU BUREAU
Séance du 1^{er} décembre 2025**

42 élus présents (59 en exercice, 12 procurations)

M. Jean-Luc SCHILDKNECHT est désigné secrétaire de séance.

Par délégation au Bureau de l'attribution « Acquérir et céder des biens immobiliers et mobiliers à l'exception des acquisitions et cessions pour lesquelles délégation est donnée au Président. »

**ZONE D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES HOHMATTEN - WITTELSHEIM :
CESSION DE TERRAINS (3.2.1/2962B)**

La Communauté d'Agglomération commercialise, dans le cadre de ses compétences, les terrains dont elle est propriétaire dans les zones d'activités économiques, notamment la zone « HOHMATTEN » à Wittelsheim.

Dans ce cadre, un comité d'agrément associant les élus de l'agglomération, des communes d'implantation et les services concernés examine périodiquement les projets d'implantation des entreprises candidates.

Il ressort du comité du 4 juin 2025 que la candidature ci-après a obtenu un avis favorable :

Acquéreur	Activité	N° lot	Surface (m ²)	Prix HT 42€/m ²	Prix TTC (TVA 20%)
TRANS GLOBAL SERVICES	Commissionnaire de transport d'affrètement	2.5	2 595	108 990	130 788

Le prix de 42€HT/m², conforme à l'avis des domaines, correspond au prix établi pour les entreprises des secteurs industriels et artisanal. Préalablement à la vente, m2A évacuera un dépôt de terres à ses frais.

Ces terrains, formant le lot n° 2.5, figurent au cadastre de WITTELSHEIM sous les références suivantes :

Section	Parcelle	Lieudit	Surface
19	489/38	KIRCHMATTEN	00ha 10 à 38ca
18	475/68	HOHMATTEN	00ha 00 à 67ca
18	476/68	HOHMATTEN	00ha 14 à 90ca

Cette transaction nécessite les écritures comptables suivantes :

En recette réelle de fonctionnement :

Chapitre 77 / Compte 775 / Fonction 01
Service gestionnaire et utilisateur : A523
LC 22684 : Cession de terrains 108 990,00 €

En dépense d'ordre de fonctionnement :

Chapitre 042 / Compte 675 / Fonction 01
Service gestionnaire et utilisateur : A523
LC 8152 : Sortie immobilisation terrains 18 165,00 €

En recette d'ordre d'investissement :

Chapitre 040 / Compte 2111 / Fonction 01
Service gestionnaire et utilisateur : A523
LC 8149 : Aliénation de terrains 18 165,00 €

En dépense d'ordre de fonctionnement :

Chapitre 042 / Compte 6761 / Fonction 01
Service gestionnaire et utilisateur : A523
LC 8151 : Plus-value vente terrains 90 825,00 €

Après en avoir délibéré, le Bureau :

- approuve la cession du lot n° 2.5 de la zone d'activité économique HOHMATTEN à WITTELSHEIM ci-dessus désigné, moyennant le prix de 42€/m² HT au profit de la Société TRANS GLOBAL SERVICES ou toute autre personne morale qu'il se substituera,
- autorise le Président ou son représentant à faire tout ce qui est utile et nécessaire en vue de réaliser cette transaction immobilière et notamment signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

PJ : (1)

- Plan des lots du Lotissement « Zone d'activité du Hohmatten » à Wittelsheim

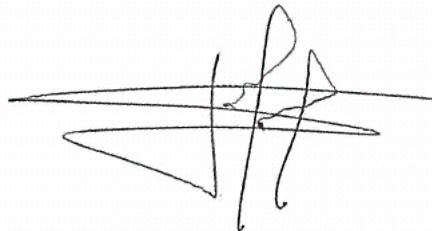
La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le secrétaire de séance

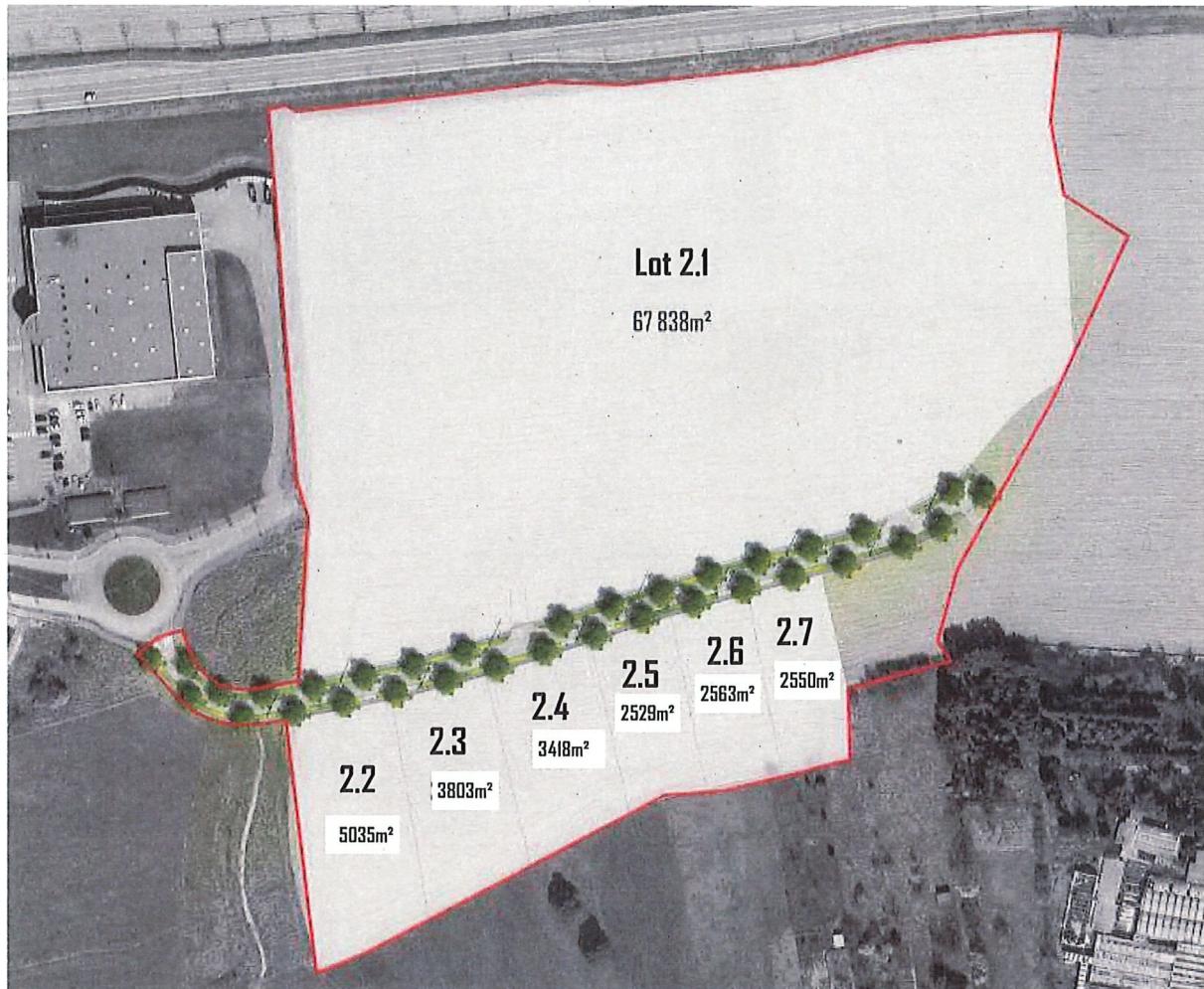


Jean-Luc SCHILDKNECHT

Le Président



Fabian JORDAN



WITTELSHEIM - Lotissement « Zone d'activité du Hohmatten » - Plan des Lots
m2A - 533 - JFP

03 juin 2022